

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 25 août 2026

Administration générale

Abolition du poste de technicien forestier – Service de la Gestion du territoire

- Il est résolu :
 - D'abolir, à compter des présentes, le poste de technicien forestier au sein du Service de la Gestion du territoire.
 - De confirmer que cette abolition découle de la réorganisation administrative du service et de l'évolution des responsabilités désormais assumées par le poste de Coordonnateur à l'entretien et à l'aménagement du territoire.
 - D'autoriser la direction générale à poser tous les gestes administratifs nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Entérinement des avenants aux contrats de travail des directeurs de service et de la directrice générale adjointe de la MRCVG

- Il est résolu :
 - D'approuver les conditions salariales révisées applicables aux directeurs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
 - D'approuver les avenants aux contrats de travail des directeurs concernés afin de remplacer les dispositions de l'article 8 « Salaire » et d'y prévoir les nouvelles conditions salariales applicables;
 - D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, lesdits avenants ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Réalisation complète de l'objet des règlements

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau de modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Québec ANNEXE										
No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
2020-344	724 000 \$	724 000 \$	724 000 \$	646 669 \$		77 331 \$				77 331 \$
2020-345	2 536 000 \$	2 536 000 \$	2 536 000 \$	1 976 331 \$		559 669 \$				559 669 \$
* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE										
** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.										
Total des soldes résiduels à annuler:										637 000 \$
Commentaires:										

- Il est également résolu :
 - Que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;
 - Que la MRC demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;
 - Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
 - Que les résolutions 2026-R-AG216 et 2026-R-AG217 portant sur le même sujet soient abrogées par la présente résolution.

Report de la date du dépôt du rôle d'évaluation en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale – municipalité de Montcerf-Lytton

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau demander un report de la date du dépôt du rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029 de la municipalité de Montcerf-Lytton (83088) au plus tard le 1^{er} novembre 2026.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses tels que présentés via le formulaire prévu à cet effet.

Autorisation – signature d’un bail locatif dans la Ville de Gracefield – Relocalisation temporaire des employés lors des travaux d’agrandissement du siège social

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :
 - D’autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe de convenir des modalités du bail locatif, dont le prix mensuel est fixé à 3 500 \$ par mois au maximum, incluant chauffage et électricité, mais excluant les taxes;
 - D’autoriser la préfète, Mme Chantal Lamarche, ainsi que la directrice générale, Mme Joanie Courchaine, à signer le bail locatif pour une période de 12 mois, renouvelable mensuellement par la suite, pour la durée des travaux effectués au siège social.

Autorisation – Acceptation de la proposition soumise et modification au contrat 260417 « Travaux de construction – dalle de béton drainée »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau d’accepter la proposition de WF Construction dans le cadre du contrat 260417 « Travaux de construction – dalle de béton drainée » et d’autoriser la modification du contrat en ce sens.

Conseil

Adoption – Liste des priorités locales exprimées par les élus de la MRCVG en prévision des élections provinciales prévues en octobre 2026

- Il est résolu unanimement par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :
 - D’adopter la Liste des priorités locales exprimées par les élus de la MRCVG en prévision des élections provinciales prévues en octobre 2026, datée d’août 2026, telle que déposée au conseil et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
 - De reconnaître cette liste comme constituant les principales priorités et demandes que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau souhaite porter à l’attention des candidats et des formations politiques dans le cadre de la campagne électorale provinciale de 2026;
 - D’autoriser la préfète ainsi que la direction générale à présenter et à transmettre cette liste aux candidats, aux formations politiques et à tout autre intervenant concerné, ainsi qu’à effectuer les représentations nécessaires afin de promouvoir les priorités qui y sont énoncées;
 - De transmettre copie de la présente résolution accompagnée de la liste des priorités aux candidats à l’élection provinciale dans la circonscription de Gatineau ainsi qu’aux formations politiques concernées.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 juin au 25 août 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 17 juin au 25 août 2026, totalisant un montant de 1 962 876.86 \$.

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 17 juin au 25 août 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 17 juin au 25 août 2026 totalisant un montant de 1 194 484.90\$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 25 août 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 25 août totalisant un montant de 611 247.92 \$.

Adoption de la liste des chèques - TNO - Période du 17 juin au 25 août 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des chèques des TNO du 17 juin au 25 août 2026 totalisant un montant de 19 099.00 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 25 août 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 25 août 2026 totalisant un montant de 7 306.66 \$.

Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 25 août 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 25 août 2026 totalisant un montant de 95 057.88 \$.

Gestion de projet

Octroi du contrat 260720 – Contrôle de la qualité – Agrandissement du siège social de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'octroyer le contrat 260720 relatif aux services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet d'agrandissement du siège social de la MRC à ABS, au montant de 26 569.36 \$, avant les taxes applicables;
 - De confirmer que les crédits nécessaires à cette dépense sont disponibles au règlement d'emprunt et au montage financier du projet d'agrandissement du siège social.

Octroi du contrat 260724 – Aménagement d'une salle au kiosque touristique de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'octroyer le contrat 260734 « Aménagement d'une salle au kiosque touristique de Maniwaki » à Construction Langevin au coût de 37 772.13 \$, taxes en sus;
 - De puiser cette somme à même le FRR volet 4, tel que prévu lors des travaux budgétaires de l'année 2026.

Entérinement – Modification au contrat 260521 « Travaux de revêtement en asphalte recyclé – Véloroute des Draveurs »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau d'entériner la modification au contrat 260521 « Travaux de revêtement en asphalte recyclé – Véloroute des Draveurs », au coût de 39 070,48 \$, taxes en sus.

Aménagement et développement

Avis de conformité du règlement 265-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la Ville de Gracefield

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du règlement 265-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux de la Ville de Gracefield en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de motion – Règlement 2026-427 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant le lotissement en pentes fortes, l'usage relatif aux chenils, les projets intégrés, les conditions d'émission de permis de construction ainsi qu'une correction du plan des grandes affectations portant sur diverses îles du territoire »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mathieu Caron qu'un règlement portant le numéro 2026-427 et le titre « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant le lotissement en pentes fortes, l'usage relatif aux chenils, les projets intégrés, les conditions d'émission de permis de construction ainsi qu'une correction du plan des grandes affectations portant sur diverses îles du territoire » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Adoption – Projet de règlement 2026-427 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant le lotissement en pentes fortes, l'usage relatif aux chenils, les projets intégrés, les conditions d'émission de permis de construction ainsi qu'une correction du plan des grandes affectations portant sur diverses îles du territoire »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2026-427 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant le lotissement en pentes fortes, l'usage relatif aux chenils, les projets intégrés, les conditions d'émission de permis de construction ainsi qu'une correction du plan des grandes affectations portant sur diverses îles du territoire » et de poursuivre les démarches administrative en vue de l'adoption du règlement.

Demande de prolongation d'une suspension temporaire – Territoires incompatibles avec l'activité minière

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de redemander au MRNF de suspendre temporairement l'octroi de titres miniers pour une période de six mois additionnels dans le but de favoriser le processus de délimitation des TIAM par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Agriculture

Appui à la demande d'exclusion dans la municipalité de Egan-Sud

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la demande d'exclusion qui serait déposée par la MRCVG auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

Le tout, conditionnellement à ce que :

- Le projet reçoit toutes les autorisations nécessaires et applicables de la part des autorités gouvernementales concernées.

Refus à la demande d'exclusion dans la municipalité de Low

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de refuser d'appuyer la demande d'exclusion qui serait déposée par la MRCVG auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles. Une correspondance ainsi que la copie de la présente résolution seront envoyées au demandeur en conséquence.

Appui à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole, dossier numéro 455398, présentée par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans la municipalité de Egan-Sud

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole, dossier numéro 455398.

Appui à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole, dossier numéro 455686, présentée par la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole, dossier numéro 455686.

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le mardi 15 septembre 2026.

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.